



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

# **COMPTE-RENDU**

***Séance du  
Lundi 12 septembre 2016 – 18 h 00***

**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2016**

**18H00**

**Ordre du Jour**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

1. **Concession de distribution publique de gaz – Compte-rendu d'activités 2015**

**FINANCES**

2. **Budget annexe de l'eau – Mise en non-valeur de créances irrécouvrables pour surendettement**

**ENVIRONNEMENT**

3. **SYDED du Lot – Rapports annuels 2015**

4. **Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Figeac – Rapport d'activités 2015**

**CULTURE ET PATRIMOINE**

5. **Musée Champollion-Les Ecritures du Monde – Acquisition d'œuvres d'art – Demande de subventions**

**DOMAINE DE LA COMMUNE**

6. **Lieu-dit « Panafé » – Acquisition d'un terrain de 14 510 m<sup>2</sup>**

7. **Ceint d'Eau – Acquisition d'une parcelle**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

8. **Réseau de transports publics urbains – Mise en service d'une desserte de l'entreprise FIGEAC-AERO**

**EDUCATION & VIE SOCIALE**

9. **Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour le Lot – Enseignement supérieur – Approbation de la convention d'application**

**RESSOURCES HUMAINES**

10. **Personnel communal – Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi**

**11. Modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille seize, le 12 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **André MELLINGER**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 6 septembre 2016.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, COLOMB, BALDY, SOTO, BRU, LAPORTERIE, MALVY, GAREYTE, CAUDRON, LUIS, LUCIANI, BODI, PONS, FAURE, BERGES, BROUQUI, DUPRE, SZWED, DARGEGEN, PRAT, BARATEAU.

Absents excusés : Mme SERCOMANENS, Mme LAJAT, Mme ROUSSILHE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LANDES à Mme FAURE, Mme GENDROT à Monsieur le Maire, Mme LAPORTERIE à Mme COLOMB (à partir du point 9), M. LAVAYSSIERE à M. GAREYTE, Mme LARROQUE à M. PONS, Mme GONTIER à M. DUPRE.

Secrétaire de séance : Mme LUCIANI.

---

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2016 est adopté à l'unanimité des présents et représentés (Mme BERGES n'ayant pas souhaité participer à l'adoption de ce dernier).

---

### **CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ - COMPTE RENDU D' ACTIVITES 2015**

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 2001 a approuvé la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur notre commune avec Gaz de France pour une durée de 25 ans.

Conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics, le délégataire doit produire chaque année un rapport sur le service rendu qui doit être présenté au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu d' activité 2015,**

**VU les dispositions des articles L 1411-3, L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**PREND ACTE de la présentation du compte rendu d' activités 2015 de Gaz de France relatif à la distribution publique de gaz sur la commune,**

**DIT que ce compte rendu d' activités sera mis à la disposition du public en mairie. Ce dernier en sera avisé par voie d' affiche apposée aux lieux habituels d' affichage pendant un mois.**

---

### **BUDGET ANNEXE DE L' EAU - MISE EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES POUR SURENDETTEMENT**

Monsieur le Comptable du Trésor nous fait part d' un état de taxes et produits irrécouvrables du service de l' eau d' un montant de 2 085,05 € T.T.C.

Il expose qu' il ne peut recouvrer ces titres des années 2007 à 2015 dont la liste est annexée à la présente délibération, pour décisions d' effacement de dettes prises par la commission départementale de surendettement des particuliers. Il demande en conséquence leur admission en non-valeur.

Des crédits suffisants ont été inscrits au budget annexe de l' eau 2016 pour faire face à ces mises en non-valeur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE d' admettre en non-valeur des titres de recettes du service de l' eau des années 2007 à 2015 dont la liste est annexée à la présente délibération, pour le montant suivant : 2 085,05 € TTC ;**

**DIT que les crédits sont disponibles sur le Budget Primitif du Budget annexe de l' Eau, article 6542 « créances éteintes ».**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

---

### **SYDED DU LOT – RAPPORTS ANNUELS 2015**

Notre commune est adhérente du SYDED du Lot pour les compétences :

- Assainissement – Traitement des boues de station d'épuration
- Bois énergie et développement des énergies renouvelables
- Production d'eau potable – Mission générale d'animation et de coordination de l'action des collectivités distributrices d'eau

Je porte, en conséquence, à votre connaissance les rapports d'activités 2015 pour ces compétences.

Ces documents seront soumis à la libre consultation du public.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports d'activités "Assainissement", "Bois-Energie et développement des énergies renouvelables" et "Eau Potable" 2015 du SYDED du Lot,**

**PREND ACTE** de la présentation de ces rapports d'activités,

**DIT** que ces rapports seront mis à la disposition du public qui en sera avisé par voie d'affichage apposée en ses lieux habituels pendant la durée d'un mois.

**SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE FIGEAC – RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Je porte à votre connaissance le rapport 2015 du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Figeac qui sera ensuite mis à disposition du public en mairie.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du bilan d'activités 2015 du SMIRTOM,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2015 du SMIRTOM de la Région de Figeac relatif à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

**DIT** que ce rapport d'activités sera mis à la disposition du public en mairie. Ce dernier en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant un mois

**MUSEE CHAMPOLLION-LES ECRITURES DU MONDE – ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Notre commune a eu l'opportunité de réaliser l'acquisition de documents rares et exceptionnels auprès de l'Hôtel Drouot à Paris. Ils viennent considérablement enrichir une section importante dévolue dans le Musée Champollion à la biographie de Jean-François Champollion et à l'histoire du déchiffrement des hiéroglyphes. Il s'agit de lettres et dessins tous issus de la correspondance échangée par les membres de la mission franco-toscane en Égypte (1828-1829) lors de l'unique séjour de Champollion sur les terres des anciens égyptiens.

Il s'agit tout d'abord de 17 lettres rédigées par le fidèle compagnon de Champollion, Salvador Cherubini. Il témoigne de l'activité de Champollion dont il partage parfois la retraite, de la cabine du bateau au tombeau de la vallée des Rois. Il le cite à plusieurs reprises dans ces lettres.

Il s'agit ensuite de 5 dessins et de lettres de Nestor L'Hôte, autre compagnon de cette mission scientifique, il était également témoin de l'activité de Champollion, L'Hôte le cite à plusieurs reprises dans ces lettres à ses parents.

Enfin, il s'agit d'une exceptionnelle lettre autographe de Jean-François Champollion rédigée à la veille de son retour en France. Cela faisait un quart de siècle que l'opportunité d'une telle acquisition pour la Ville de Figeac ne s'était pas présentée.

L'avis favorable de la commission régionale d'acquisition nous ayant été notifié, je vous propose de solliciter le concours de l'Etat et de la Région OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée au taux maximum pour le financement de ces acquisitions.

Budget prévisionnel de cette opération :

<b>Nature des oeuvres</b>	<b>Coût</b>	<b>Financements</b>	
14 lettres adressées de S. Cherubini à sa famille	6 552 €	Fond régional d'acquisition pour les musées	8 364 €
		Ville de Figeac	12 488 €
5 dessins de Nestor L'Hôte	875 €		
Lettres de Nestor L'Hôte	11 625 €		
Lettre autographe signée de Jean-François Champollion, adressée à Nestor L'Hôte	5 375 €		
<b>TOTAL</b>	<b>20 852 €</b>		<b>20 852 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**SOLLICITE** le concours financier de l'Etat et de la Région **OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée** au taux maximum pour l'acquisition des œuvres suivantes:

- 14 lettres adressées à sa famille par **S. Cherubini**
- 5 dessins de **Nestor L'Hôte**
- Lettres de **Nestor L'Hôte**
- Lettre autographe de **Jean-François Champollion**, adressée à **N. L'Hôte**

**Voté par 22 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. SZWED, Mme DARGESEN, M. PRAT et Mme BARATEAU).**

---

**LIEU-DIT "PANAFE" – ACQUISITION D'UN TERRAIN DE 14 510 m<sup>2</sup>**

Notre commune a l'opportunité d'acquérir de gré à gré un terrain en nature de prairie mitoyen du stade communal de Panafé.

Le terrain concerné, d'une superficie de 14 510 m<sup>2</sup> est classé en zone IAU de notre PLU, zone destinée à être ouverte à l'urbanisation.

Le prix de cession proposé par les propriétaires de ce bien se monte à 10 € le m<sup>2</sup>.

Je vous propose d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,**

**VU l'avis du Service des Domaines en date du 24 juin 2016,**

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente pour la commune l'extension de la réserve foncière de Panafé dans la perspective d'un aménagement d'ensemble de ce secteur destiné à l'urbanisation,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 644 d'une contenance de 14 510 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Panafé, appartenant aux consorts **PONS** au prix de 145 100 € nets vendeur,

**DIT** que les frais et honoraires occasionnés par cet achat seront pris en charge par la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et autres documents nécessaires pour procéder à cette acquisition,

**DECIDE** de modifier le budget primitif 2016 comme suit afin de compléter les crédits déjà inscrits au budget primitif 2016 :

**Section investissement – Dépenses**

- **Compte 2111-824 :Acquisitions foncières : + 50 000 €**
- **Compte 020 : Dépenses imprévues : - 50 000 €**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

---

**CEINT D'EAU – ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie dans la traversée de Ceint d'Eau réalisés en 2011, une partie de la parcelle E n°587 appartenant à Madame **ANDRZEJAK** a été très légèrement impactée par la création du carrefour de la RD n°802 et de la RD n°93 route de Bédier (arrondi du carrefour).

Afin d'améliorer la sécurité de cet espace utilisé comme parking et servant également de dégagement de vue au niveau de ce carrefour, il convient d'achever l'aménagement des parcelles E n°587 et E n°586.

A cet effet, il convient d'acquérir la totalité de la parcelle d'une surface de 41m<sup>2</sup> cadastrée section E n°587 appartenant à Madame Josette ANDRZEJAK proposé au prix de 400 €, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.

Je vous propose d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-I,**

**VU le courrier en date du 8 mars 2016 de Madame ANDRZEJAK,**

**APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n°587 d'une superficie de 41 m<sup>2</sup> sise Ceint d'Eau appartenant à Madame Josette ANDRZEJAK au prix de 400 €,**

**DIT que les frais et honoraires occasionnés par cet achat seront pris en charge par la commune,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

### **RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS – MISE EN SERVICE D'UNE DESSERTE DE L'ENTREPRISE FIGEAC-AERO**

Face aux contraintes grandissantes de stationnement générées par le développement de l'entreprise FIGEAC-AERO sur le site du Parc d'Activités de l'Aiguille, notre Municipalité a engagé une étude pour la mise en service d'une desserte spécifique par notre réseau de transports collectifs à l'image du dispositif mis en place en 2003 pour desservir la société RATIER FIGEAC.

En effet, l'effectif global de l'entreprise FIGEAC AERO a atteint 1 100 salariés.

Tout comme l'entreprise RATIER FIGEAC, 25% de cet effectif résident sur notre commune.

Sur les 282 salariés concernés :

✓ 131 travaillent en horaires de journée variables. Ils peuvent arriver entre 7h00 et 8h30 et repartir entre 16h15 et 18h30. Les salariés doivent effectuer au minimum 7h00 et en moyenne 8h15 de travail par jour. La durée minimale de leur pause méridienne est de 1h00. La plupart d'entre eux déjeunent sur place et prennent une pause d'exactement 1h00. Il en résulte que l'amplitude horaire de leur journée est en moyenne de 9h15. Ainsi, les salariés arrivant à 7h00 repartent généralement à 16h15, ceux arrivant à 7h30 à 16h45, etc.

✓ 62 travaillent en horaires de journée fixes. 14 commencent à 7h00 et finissent à 16h15, avec une pause méridienne d'une heure.

✓ 53 travaillent en équipe de semaine, une semaine le matin et la suivante l'après-midi, avec deux équipes qui permutent.

✓ 20 travaillent en équipe de week-end.

✓ 16 travaillent en équipe de nuit.

Compte tenu de ces données, et en concertation avec l'entreprise, a été étudiée l'hypothèse d'une desserte des salariés travaillant en horaires de journée variables et fixes, soit au total 193 salariés potentiellement concernés.

Etant donné le faible nombre de salariés déjeunant à l'extérieur, l'offre se concentrera sur les trajets du matin et du soir.

Après géolocalisation du lieu de résidence de ces salariés, un tracé optimal a été défini en prenant en compte les critères suivants :

- desservir le plus grand nombre
- limiter le temps des trajets afin de ne pas décourager les salariés montés en début de ligne

- être identiques à toutes les heures, pour attirer à la fois des salariés en horaires fixes et en horaires variables aux heures communes aux deux catégories (7h00 et 16h15) mais aussi dans un souci de lisibilité.

Sur ces bases, ont été définies un tracé aller et un tracé retour desservant 20 arrêts. 110 salariés habitent à moins de 300 mètres de l'un de ces arrêts et près de 40 entre 300 et 800 mètres. La longueur totale des trajets est de 10,3 km à l'aller et 11 km maximum au retour soit des temps de parcours de 27 minutes et 30 minutes respectivement.

Les horaires de travail à cibler en priorité sont 7h00 et 16h15 (concernent 62 salariés en horaires fixes et une partie des 131 salariés en horaires variables), ce qui implique une dépose devant l'entreprise à 6h45 et un départ pour le retour à 16h30, pour tenir compte du temps d'habillage qui concerne la moitié des salariés en horaires fixes.

En complément et afin de toucher un nombre significatif de salariés, notamment parmi ceux en horaires variables (les plus nombreux), il est proposé deux autres allers le matin et deux autres retours le soir. Afin d'offrir des horaires réguliers et facilement mémorisables, il est proposé une navette toutes les 45 minutes, soit des arrivées à 6h45, 7h30 et 8h15 et des départs à 16h30, 17h15 et 18h00.

Les 6 trajets journaliers ainsi envisagés fonctionneraient du lundi au vendredi sauf jours fériés soit en moyenne 252 jours par an.

Le prix proposé par les Etablissements CARS DELBOS, titulaire des marchés d'exploitation de notre réseau de transports publics urbains, s'établit à 182,57 € H.T. (200,89 € T.T.C.) par jour de fonctionnement soit un coût en année pleine de 46 008 € H.T. (50 608,40 € T.T.C.) ce qui représente une augmentation du marché total concerné (d'une durée de 6 années / lot 1 – 10 lignes régulières de minibus et services particuliers) de 2,17%.

Ce prix proposé ramené à la distance journalière à parcourir (63,9 km) est de 3,14 €. Ce chiffre est à rapprocher du coût moyen constaté par le Groupement des Autorités Responsables des Transports sur les réseaux de transports de moins de 50 000 habitants qui s'établit à 3,60 €.

La bonne dynamique du Versement Transport permet d'assurer le financement de ce service supplémentaire que je vous propose d'instituer, à titre expérimental, pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal sera de nouveau saisi à l'issue de cette période pour prolonger en l'état ou amender ce nouveau service au vu d'un bilan de fréquentation.

La date de mise en service de cette nouvelle desserte sera définie en commun avec l'entreprise FIGEAC AERO à l'issue d'une campagne de communication auprès de ses salariés, préalable indispensable à cette mise en service.

Je vous propose d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la mise en service d'une desserte par le réseau communal de transports publics urbains de l'entreprise FIGEAC AERO sise sur le Parc d'Activités de l'Aiguille dans les conditions exposées ci-dessus,

**DIT** que cette desserte est destinée aux résidents figeacois salariés de cette entreprise,

**APPROUVE** les termes de la modification en cours d'exécution (avenant) au marché conclu le 16 décembre 2015 avec la société CARS DELBOS pour l'exploitation du réseau communal de transports publics urbains – lot 1 : 10 lignes régulières de minibus de services particuliers,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite modification en cours d'exécution telle qu'annexée à la présente délibération.

**Voté à l'UNANIMITE** des présents et représentés.

**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 POUR LE LOT – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
– APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION**

Par courrier conjoint en date du 19 mai dernier, le Préfet de la Région et Madame la Présidente de la Région

ont transmis à notre commune, pour approbation, le projet de convention d'application « enseignement supérieur recherche innovation » du Contrat de Plan Etat Région (CPER) Midi-Pyrénées 2015-2020 pour le Lot.

S'agissant de Figeac, est retenu au CPER un programme d'extension du parc de logements étudiants par la construction de 50 logements supplémentaires sous maîtrise d'ouvrage de l'OPHLM Lot Habitat pour un coût d'opération de 3 M€ T.T.C.

Le montant de l'aide allouée à cette opération au titre du CPER se monte à la somme de 100 000 € avec la répartition suivante :

Etat :	0 €
Région Occitanie :	50 000 €
Département du Lot :	25 000 €
Commune de Figeac :	25 000 €

Je vous propose d'approuver cette convention d'application.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche et innovation pour le département du Lot du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 telle qu'annexée à la présente délibération,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

#### **PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

Afin de renforcer le service communal des Espaces Verts je vous propose d'autoriser la création d'un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) d'une durée hebdomadaire de 20h, pour une période de 12 mois renouvelable dans la limite 60 mois au total.

Ce contrat signé avec Pôle Emploi, sera pris en charge par l'Etat à hauteur de 80% du salaire brut mensuel basé sur le SMIC horaire et bénéficiera d'une exonération du paiement des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU le code des Collectivités Territoriales, et notamment le livre III relatif au statut de la Fonction Publique Territoriale,**

**APPROUVE la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 d'un emploi sous contrat CAE 20h hebdomadaires pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 60 mois, rémunéré sur la base du SMIC Horaire.**

**RAPPELLE que les personnes recrutées par la commune sous contrats de droit privé (CAE, Emploi d'avenir, CUI) pourront bénéficier du versement d'une prime d'un montant annuel de 966,42€ pour une année pleine et sur la base d'un temps complet versé pour 1/3 en juin et 2/3 en novembre ainsi que de la participation employeur de 19,50€ par mois destinée au financement de la couverture santé.**

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

#### **PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Les modifications qui vous sont proposées sont les suivantes :

- Direction des Services techniques : à la suite d'un départ à la retraite d'un des adjoints au Directeur des Services Techniques et du recrutement de son remplaçant, transformation d'un poste de Technicien Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste de Technicien Territorial.



- Services techniques : service « réseaux » et service « traitement des eaux » : à la suite d'une promotion interne de deux agents, création de deux postes d'agent de maîtrise et suppression concomitante de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe.

Je vous propose d'approuver les modifications du tableau des effectifs en conséquence.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal de la façon suivante à compter du 19 septembre 2016 :**

- **Filière technique :**

**Création à compter du 19/09/2016**

**Suppression à compter de la nomination dans le grade**

<b>Technicien : +1 (TC)</b>	<b>Technicien PP de 1<sup>ère</sup> classe : -1 (TC)</b>
<b>Agent de maîtrise : +2 (TC)</b>	<b>Adjoint technique PP de 1<sup>ère</sup> classe : -2 (TC)</b>

**Voté à l'UNANIMITE des présents et représentés.**

**Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014**

#### **Décisions du mois de juin 2016**

- Conclusion d'un marché de fourniture d'un autobus urbain d'occasion d'une capacité de 39 places de marque IVECO type Daily 65C18 (137 021 km) avec la S.A.R.L. ENIbus – 06300 NICE pour un montant de 52 800 € T.T.C.
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement d'une aire de covoiturage entrée ouest de la ville avec le groupement SARL A.Q.R. / Atelier Paysage pour un montant de 11 280 € T.T.C.
- Cession d'un bus VAN HOOL immatriculé 6579KP46 à la Fédération Partir pour un euro symbolique.
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux bâtiments communaux – Mise en accessibilité handicapés programme 2016 – Domaine du Surgié (camping du Surgié et Oustalous) avec M. Jean-François CASADEPAX – Architecte DPLG – 46100 FIGEAC pour un montant de 10 083,60 € T.T.C. (tranche ferme : 3 630,10 € T.T.C. tranche conditionnelle : 6 453,50 € T.T.C.)
- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité handicapés programme 2016 (club house Foot/Rugby – Vestiaires de Londieu – Club House Tennis – Centre Aéré de Combelongue – Accueil de nuit – Ecoles Chapou, et Barrié – Atelier Cimaïse – Musée de la Résistance) avec M. Jean-François CASADEPAX, architecte DPLG, pour un montant d'honoraires de 19 459,27 € T.T.C.

#### **Décisions du mois de juillet 2016**

- Conclusion d'un marché public de travaux relatif à la mise en œuvre du projet de signalisation d'information locale piétonne (centre ancien) avec le groupement SUD-OUEST SIGNALISATION mandataire commun / SDEL QUERCY 81000 ALBI pour une tranche ferme de 90 782,40 € T.T.C. et une tranche conditionnelle de 65 282,40 € T.T.C.
- Fixation du tarif de vente aux librairies de la ville du livre « Correspondances, Figeac et les frères Champollion » (avec 30% de remise) à 14€.
- Fixation des tarifs de vente à la Boutique du Musée des livres suivants :
  - « Ramsès, Les Egyptiens, Cléopâtre : 5€
  - « L'Egypte » : 10,90€

- Avenant n°1 au marché de diagnostic et établissement du schéma directeur du système d'alimentation en eau potable relatif à des prestations en plus-values devenues nécessaires modifiant l'offre de 800 objets (vannes de sectionnement, poteaux incendie) et le report sur plan de 111 km de canalisations (hors branchements) à un nombre plus important d'objets portant l'offre initiale de 68 489,90 € à 72 346,87 € H.T. soit 86 816,24 € T.T.C.
- Acquisition par voie de préemption du bien appartenant à la SCI du 10 rue Séguier cadastré section AB n°161 et 162 sis 3 impasse de la Monnaie et 10 rue Séguier au prix figurant sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner (22 000 €) afin d'y réaliser un programme d'aménagement de logements sociaux.
- Conclusion d'un marché public de prestations intellectuelles concernant la restructuration de la cour de l'école primaire J. Chapou avec l'Atelier d'Architectes Houbron pour un montant d'honoraires de 5 640 € T.T.C.
- Conclusion d'un marché public de services concernant l'organisation des centres de loisirs périscolaires des trois écoles primaires communales (Jacques Chapou, Paul Bert, et Louis Barrié) pour l'année scolaire 2016-2017 avec la Fédération Partir - Espace Henri Vayssettes – 2, rue Victor Delbos à Figeac (46100) pour un montant de 209 000 €.
- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement et la mise aux normes des sanitaires publics du boulevard du Colonel Teulié avec Monsieur Daniel GOBERT – Architecte DPLG – pour un montant d'honoraires de 6 041,76 € T.T.C.

### **Décisions du mois d'août 2016**

- Cession de l'escalier intérieur de la cour de l'immeuble de l'ancien collège à la société MARQUES – 39, rue Emile Zola – 46100 FIGEAC pour un montant de 1 000 € T.T.C.
- Conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre concernant la mise en conformité accessibilité handicapés – programme 2016 (Cité administrative, Salle Balène, Hôtel de Ville 5 rue de Colomb, Ecole primaire Paul Bert) avec la Cabinet Jean-François CASADEPAX – 16, avenue Emile Bouyssou – 46100 FIGEAC pour une tranche ferme phase étude (APS, APD, PRO) pour un montant d'honoraires de 13 400,39 € T.T.C. et une tranche conditionnelle phase travaux (DCE, ACT, VISA, DET, AOR) pour un montant d'honoraires de 23 822,89 € T.T.C. (sous réserve d'affermissement par ordre de service).
- Conclusion d'un avenant n°10 portant renouvellement de la convention de mise à disposition du logement de fonction de l'Ecole primaire L. Barrié sis 9, chemin des Miattes 46100 FIGEAC à Madame Catherine BOURNIQUEL pour une période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017 moyennant un loyer mensuel de 350 € hors charges.

### **Substitution de concession dans le cimetière communal**

- Transfert de la sépulture perpétuelle sise dernière tranche – H34 de 4,86m<sup>2</sup> concédée à Mme ALBINET au 1<sup>er</sup> octobre 1992 à M. et Mme THOUMAZET.

### **Attributions de concessions nouvelles dans le cimetière communal**

- Concession n°2977 d'une case au columbarium n°3 pour une durée de 30 ans et un montant de 706,73 €
- Concession n°2978 de 2,75m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans et un montant de 175,86 €.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,

Marie-Claire LUCIANI